

Aux tuteurs légaux

Schwerin, le 23/07/2021

Vaccination contre le SARS-CoV-2/la rentrée scolaire 2021/2022

Chers responsables légaux,

Une nouvelle année scolaire nous attend. Ensemble, le Mecklembourg-Poméranie occidentale a réussi à maintenir les chiffres de l'infection par Corona à un niveau bas et à connaître un été en majeure partie « normal ». Mais malheureusement, la pandémie de Corona n'a pas encore été complètement vaincue. La variante Delta du virus, hautement contagieuse, est également arrivée dans notre État. Cependant, même si le nombre d'infections devait augmenter dans les semaines à venir, notre objectif est de maintenir l'enseignement en présentiel dans les écoles. Nous avons besoin de votre aide pour cela.

Le gouvernement du Land travaille intensivement au développement des concepts d'hygiène et de protection existants afin de sécuriser durablement le fonctionnement des écoles en présentiel.

Adresse locale :

Ministère de l'éducation, des sciences
et de la culture du Land de Mecklembourg-
Poméranie occidentale
Warderstraße 124 · D-19055 Schwerin

Adresse postale :

Ministère de l'éducation, des sciences
et de la culture du Land de Mecklembourg-
Poméranie occidentale
D-19048 Schwerin

Téléphone :

+49 385 588-0
Fax : +49 385 588-7082

poststelle@hm.mv-regierung.de

Informations générales sur la protection des données : le contact téléphonique, écrit ou électronique avec le Ministère de l'éducation, de la science et de la culture du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale implique le stockage et le traitement des données à caractère personnel que vous avez éventuellement communiquées. La base juridique à cet égard est l'art. 6, paragraphe 1, points c et e du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne en liaison avec l'art. 4, paragraphe 1, de la loi régionale sur la protection des données (DSG M-V). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.regierung->

La vaccination contre le virus Corona est la clé pour être bien protégé à l'automne. Par conséquent, après les vacances d'été, nous proposerons la vaccination à tous les élèves âgés de 16 ans et plus. L'acceptation de cette offre est volontaire. Le professeur principal de la classe de votre fille ou de votre fils vous contactera à ce sujet au cours de la première semaine d'école après les vacances. Les vaccins ne sont administrés que si les parents ont donné leur accord. Si vous souhaitez que votre fille ou votre fils soit vacciné(e) avec Comirnaty, veuillez en informer immédiatement le professeur principal de sa classe au moyen du formulaire prévu à cet effet. Ainsi, les équipes mobiles de vaccination qui se rendront dans les écoles pourront évaluer les besoins à l'avance et mieux planifier. Il est important que ni le nom de l'enfant ni votre propre signature ne figurent sur la première feuille en raison de la protection des données. Peut-être le dépliant d'information ci-joint vous aidera-t-il dans votre prise de décision.

Comme vous le savez probablement, il n'existe pas encore de vaccin approuvé pour les enfants de moins de 12 ans. Le Comité permanent de la vaccination (STIKO) de l'Institut Robert Koch ne recommande pas non plus la vaccination régulière par Comirnaty® des enfants et adolescents âgés de 12 à 17 ans. Jusqu'à présent, la vaccination n'a été explicitement recommandée dans cette tranche d'âge que pour les personnes ayant déjà souffert d'une maladie ou qui, pour d'autres raisons individuelles (par exemple, un risque familial), sont particulièrement exposés à une évolution grave ou fatale de la maladie. Toutefois, la vaccination est également possible à partir de l'âge de 12 ans si une consultation médicale a eu lieu au préalable.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important pour une « école sûre » que les parents, les tuteurs, les élèves précédemment malades ou adultes se fassent vacciner. Cela permettra de protéger ceux qui ne peuvent pas être vaccinés. C'est la seule façon d'éviter que les enfants ne soient infectés par des adultes et ne transportent l'infection dans les écoles depuis l'extérieur.

D'où ma demande pressante :

Protégez-vous, protégez vos proches et contribuez à maintenir l'ouverture des écoles et des garderies en présentiel !

Faites-vous vacciner contre le virus du Corona !

Pour cela, vous pouvez profiter de cette offre de vaccination dans l'un des centres de vaccination ou directement auprès de votre médecin de famille ou de votre spécialiste. Il y a suffisamment de vaccins disponibles pour que les rendez-vous puissent être pris pour des rendez-vous dans les centres de vaccination de presque tous les sites, dans les plus brefs délais et sans longues attentes via l'outil en ligne ou via la hotline Corona. La priorisation de la vaccination n'existe plus depuis le 7 juin 2021.

Le centre de vaccination vous enverra une explication détaillée accompagnée d'autres informations et formulaires nécessaires juste avant la date de vaccination. Toutefois, des informations de base sur la vaccination contre le SRAS-CoV-2 sont déjà disponibles sur le site Internet de l'Office national de la santé et des Affaires sociales à l'adresse www.lagus.mv-regierung.de.

Les inscriptions pour les rendez-vous de vaccination dans les centres de vaccination peuvent être faites en appelant le numéro de téléphone : 0385 202 711 15. Il est possible de prendre rendez-vous en ligne sur <https://www.corona-impftermin-mv.de/>.

Je vous souhaite, à vous et à vos familles, tous mes vœux de bonheur, et surtout de bonne santé, et je vous remercie beaucoup de votre patience et de votre soutien pour faire face à la pandémie de Corona.

Cordialement,



Bettina Martin

Pièce jointe :

Dépliant d'information du RKI